

FESTIVAL

LES FILMS D'HIER DANS
LES SALLES D'AUJOURD'HUI

PLAY IT! AGAIN!

8^e édition

14 - 27
SEPT
2022

CAHIER DES CHARGES EXPLOITANTS

1. PARTICIPATION

Les cinémas participants devront retourner le formulaire d'inscription ci-après **avant le 29 juillet**. L'adhésion à l'association ADRC n'est pas impérative pour participer au Festival.

2. DATES ET PROGRAMMATION

Les séances auront lieu **entre le 14 et le 27 septembre 2022**. À l'exception des circuits itinérants organisant une séance plein air, chaque cinéma participant s'engage à présenter 3 films au minimum (ce qui ne saurait constituer un plafond) et à organiser, au minimum, une séance avec une animation.

Deux axes de programmation sont proposés :

- Une sélection des meilleures rééditions de l'année écoulée.
- Une rétrospective « Rire ensemble » en partenariat avec le SCFP et N.T. Binh.

3. CONDITIONS DE LOCATION ET TARIFS

Les projections, ouvertes à tous, donnent lieu à une déclaration des recettes selon la procédure commerciale habituelle (billetterie CNC). En accord avec les distributeurs, le pourcentage de location est de **50 % sans minimum garanti**.

Chaque cinéma participant reste responsable de la politique tarifaire pratiquée pour ces séances. Le festival encourage toutefois les exploitants à pratiquer un **tarif réduit pour les moins de 25 ans** sur présentation d'un justificatif d'âge. Offre non cumulable avec d'autres avantages tarifaires.

4. ENVOI ET SUIVI DES DCP

La mise à disposition des DCP et le suivi des circulations sont effectués par les distributeurs (et non par l'ADRC). Dans le cas d'un envoi dématérialisé, les frais de chargement sont pris en charge par l'ADRC dans la limite de 10 € HT par envoi. L'ADRC prendra en charge le coût des KDM. Après validation de votre programmation, les distributeurs prendront contact avec vous (ou votre entente de programmation) afin d'organiser l'acheminement des films choisis.

5. MATÉRIEL

Les cinémas participants s'engagent à mettre en place de façon visible le matériel d'accompagnement mis à disposition gratuitement par l'ADRC ou ses partenaires :

- Programme affichette du Festival, dépliant 40/60
- Affiches 120/160.
- Film annonce au format DCP (à diffuser au moins une semaine avant l'événement).
- Communication web (bannière pour réseaux sociaux).
- Documents d'accompagnement ADRC ou AFCAE sur certains titres.

6. ANIMATIONS

Les cinémas participants devront organiser au minimum une séance avec animation (rencontre, ciné conférence, atelier Jeune Public, ciné-goûter, ciné-concert...).

L'ADRC pourra accompagner les cinémas dans leur projet et proposer, aux cinémas adhérents à l'ADRC, différentes animations à des conditions spécialement aménagées. Les propositions d'animations sont présentées en ligne sur [l'Espace Pro](#).

7. COMMUNICATION

Chaque cinéma participant s'engage à

- faire figurer le logo du Festival ;
- mettre en œuvre une communication adéquate en direction du public et faire la promotion de la séance auprès des partenaires de la salle ;
- envoyer les informations relatives à l'action aux médias (presse régionale, réseaux sociaux...).

8. BILAN

Le cinéma s'engage à communiquer à l'ADRC le questionnaire bilan de l'opération avec les résultats quantitatifs (détails des entrées des séances) et qualitatifs (photos, revue de presse...) au plus tard le 8 octobre 2022.

